

« La souveraineté du peuple est catholique en ce qu'elle commande à tous. Elle est catholique en ce qu'elle tend à faire de toute la société humaine une seule nation soumise à la loi de l'égalité. Elle est catholique en ce qu'elle émane directement de l'Eglise.

« La souveraineté du peuple ne signifie autre chose que la souveraineté du but d'activité commune qui fait une nation.

« Le but de la société, c'est l'égalité de tous : et qui dit souveraineté du peuple dit souveraineté du but. »

En vertu de cette théorie, dans la préface du Tome XIX de leur ouvrage, Buchez et Roux font à la fois l'apologie de la Saint-Barthélemy et des massacres de septembre. Les huguenots étaient coupables de fédéralisme et les prisonniers de 1792 de contre-révolution.

Buchez et Roux ont pour critérium politique « la certitude morale » ; ceux qui y sont hostiles se mettent hors la loi

II

Louis Blanc écrit son *Histoire de la Révolution* d'après l'*Histoire Parlementaire* de Buchez et Roux. Il fait reposer sur trois principes l'organisation sociale : l'autorité, la liberté, la fraternité. Le principe d'autorité a eu son expression dans le pouvoir pontifical et dans la monarchie absolue. La liberté ou l'individualisme a fait son apparition avec Luther, il a triomphé avec la Révolution française. La fraternité, principe

de l'avenir, a fait son apparition avec la Montagne et Robespierre : il a succombé au 9 thermidor (1).

La thèse a séduit ceux qui préfèrent les mots aux faits : et on a répété que les luttes de la Révolution venaient de l'antagonisme entre la liberté, représentée par la bourgeoisie, et la fraternité, représentée par le peuple. On a négligé de remarquer que la Convention avait émis les mêmes principes de liberté que la Constituante ; et que la façon d'agir de Robespierre envers les Girondins, les Hébertistes, les Dantonistes et quelques autres prouve une manière très spéciale de comprendre la fraternité.

C'est cependant sur ce thème que vivent encore les écoles socialistes actuelles : 89 a fait la Bourgeoisie, il donne la liberté ; la liberté, est la lutte et la concurrence, aux dépens du plus faible et au profit du plus fort. Il faut établir l'égalité par l'autorité.

En attendant de montrer les conséquences de ce postulat, je me borne à rappeler qu'au point de vue économique, la Déclaration des Droits de 1793 ne diffère pas de celle de 1791. M. Lichtenberger a fort bien prouvé la vanité de la tentative de prêter à la Convention une doctrine socialiste (2).

1. Paul Janet. *Philosophie de la Révolution*, p. 72.

2. *Le Socialisme et la Révolution*.

CHAPITRE VIII

« VOX POPULI, VOX DEI »

« L'individu avant la société » — « qui s'isole est hors de la loi, hors de la vérité ». — Et la minorité ? — Combien de Républicains vers 1840 ? — Conséquences.

Dans le *Dictionnaire politique*, dirigé par Garnier Pagès l'aîné, Elias Regnault définissait l'individualisme : « un système qui place l'individu avant la Société, la partie avant le tout, le particulier avant l'universel. »

Il ne se demandait pas si la société était immuable. D'après cette conception, la société existait d'abord, l'individu ensuite.

Elias Regnault continuait : « Tous les principes politiques de la démocratie reposent sur un fait unique, la majorité. La majorité étant la loi, la vérité, l'individu qui s'isole est hors de la loi, hors de la vérité. »

Tel était le dogme de la majorité, que son théoricien confondait avec l'universalité ; car s'il y a une majorité, il y a forcément une minorité ; et cette minorité, Elias Regnault ne dit pas si elle était hors de la loi, hors de la vérité ?

Proclamer ce dogme de la majorité, entre 1840

et 1848, dans un Dictionnaire républicain, prouvait une singulière inconscience : car logiquement, en vertu de cette doctrine, les Républicains étaient « hors de la loi, hors de la vérité ! »

En 1871, plus prudent, Louis Blanc proclamait comme un dogme, que la République était au-dessus du suffrage universel.

Robespierre et la Montagne nous ont laissé ce dogmatisme qui fut ramassé en 1848, provoqua le socialisme sentimental de cette époque, les ateliers nationaux, les journées de juin, l'élection du Prince Louis-Napoléon Bonaparte. Il permettait le lendemain des plébiscites de mettre sur les préfectures et les monuments publics des transparents portant ces mots : *Vox populi, vox Dei*. La voix du peuple, c'est la voix de Dieu.

LIVRE IV

Conceptions socialistes

CHAPITRE I

LES UTOPIES COMMUNISTES

Morelly. — Babeuf. — Fourier. — La série des poires.

Toutes les conceptions socialistes ou communistes relèvent de cette conception de Platon ; faire le bonheur par contrainte.

Morelly a formulé (en 1753) un modèle de législation « conforme aux intentions de la nature » et s'il s'est inspiré de Thomas Morus et de Campanella, il a le droit d'être considéré comme l'inspirateur de tous les communistes et collectivistes qui l'ont suivi. Ils n'ont pas ajouté grand'chose à son œuvre.

Article 1. — Rien dans la société n'appartiendra singulièrement ni en propriété à personne que les choses dont il fera un usage actuel, soit pour ses besoins, ses plaisirs ou son travail journalier.

Art. 2. — Tout citoyen sera homme public, sustenté, entretenu et occupé aux dépens du public.

Art. 3. — Tout citoyen contribuera pour sa part à l'utilité publique selon ses forces, ses talents et son âge. C'est sur cela que seront réglés ses devoirs, conformément aux lois distributives.

Art. 11. — Rien ne se vendra ni ne s'échangera entre concitoyens.

Babeuf crut que, par une conspiration, il pourrait établir la *Basiliade* de Morelly.

Les disciples de Fourier prétendent qu'à l'âge de cinq ans, il fit contre le commerce le serment d'Annibal (1). Il est probable que ce fut plus tard, quand, son père, qui était marchand, voulut engager dans les affaires ce brillant élève du collège de Besançon

Se servant de la forme vicieuse de raisonnement, connue sous le nom d'analogie, il appliqua aux phénomènes humains la loi de l'attraction universelle ; et cherchant l'harmonie, au milieu des discordances qui paraissent exister entre les hommes, il forma des séries dans lesquelles se complètent ou s'équilibrent les tendances diverses.

Il inventa un système de production, de consommation et de distribution par séries unitaires. L'attraction passionnelle est le seul lien de la série et dispense de recourir aux véhicules de besoin, de morale, de raison, de devoir et de contrainte, dont usent les civilisés.

Fourier comprenait que le travail n'était pas un châtiment du ciel, que les rapports entre sexes ne devaient pas être proscrits ; que les passions de l'homme ne

1. Ch. Pellarin. *Fourier, sa vie et sa théorie*.

devaient pas être comprimées, mais devraient être utilisées. Il met les hommes en commun, dans des bâtiments symétriques, où il les soumet à des travaux et des plaisirs communs ; il les organise par séries, dont la série de la culture des poiriers donnera un échantillon ;

Avant-poste formé de 2 groupes, cultivant les coings et les bâtardes dures.

Aileron descendant formé de 4 groupes, poires dures à cuire.

Aile ascendante formée de 6 groupes, poires cassantes.

Centre formé de 8 groupes, poires compactes.

Aileron descendant formé de 4 groupes, poires farineuses.

Arrière-poste formé de 2 groupes, nèfles et bâtardes molles.

Cet exemple suffit pour montrer le côté enfantin du système de Fourier ; et cependant il groupa autour de lui des hommes éminents, dont la plupart étaient d'anciens élèves de l'École Polytechnique, séduits par la simplicité de son point de départ.

Que sont devenus tous ces systèmes ? Les socialistes actuels sont pleins de dédain pour eux ? Si ce dédain est justifié pour les économistes, l'est-il pour eux ? Qu'ont-ils mis à la place ? Quels sont les résultats acquis du socialisme prétendu scientifique ?

CHAPITRE II

« LE SOCIALISME VRAI »

Karl Marx et Engels. — Le socialisme vrai. — Critique par Wernert Sombart. — Trois socialismes marxistes. — « Principes internes du Marxisme. » — Le folklore socialiste.

Karl Marx et Engels ont dans leur *Manifeste communiste* qui, pour leurs disciples, est « une ère nouvelle », prétendu fonder « le socialisme vrai (§ 62). »

Mais, en 1886, un professeur de l'Université de Breslau, M. Wernert Sombart, commença une série de conférences faites à Zurich, destinées à la glorification de Karl Marx, par cet aveu :

« Si nous parcourons les écrits de Marx et d'Engels, seulement depuis l'éclosion complète de leurs idées, c'est-à-dire depuis 1847 jusqu'à 1883, l'héritage intellectuel qu'ils nous ont légué se présente tout d'abord à nos yeux comme un enchevêtrement désordonné des idées les plus diverses. Il représente un pêle-mêle extrêmement lourd de doctrines contradictoires (1). »

M. J. Bourdeau n'a pas exagéré en disant qu'il y avait trois doctrines dans le marxisme, une doctrine « hermétique », que possédaient seuls ses auteurs et dont M. Kautsky, le grand théologien marxiste, le

1. Traduction française. *Le Socialisme et le Mouvement Socialiste.*

directeur de la *Neue Zeit*, est peut-être demeuré un des seuls dépositaires, en admettant qu'Engels n'en ait pas emporté le secret dans la tombe ; une doctrine « ésotérique » que commentent un petit nombre de docteurs et de disciples ; et enfin une doctrine « exotérique » pour la propagande et les réunions publiques (1). »

La prétention de révéler la doctrine ésotérique, sinon hermétique, a été récemment reprise en France, avec beaucoup de conviction et de méthode, par M. Georges Sorel, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées en retraite, qui a trouvé intéressant d'utiliser ses loisirs à faire une étude systématique du socialisme en général et du marxisme en particulier. Au cours de ses recherches, il a trouvé aussi que Karl Marx lui-même et, à plus forte raison, ceux qui se réclament de lui, étaient coupables de beaucoup d'hérésies, et il les combat à l'aide des « principes internes » du marxisme (3).

Il propose de traiter comme des mythes les théories que les « savants » du socialisme ne veulent plus admettre et que les « militants » regardent comme des axiomes à l'abri de toute controverse (4). Quelle chute ! le socialisme scientifique aboutissant à un « folklore » ! Karl Marx, avec ses prétentions à la science devenant inventeur et fabricant de mythes. Quel recul !

2. *L'Evolution du socialisme*, p. 66.

3. *Introduction à l'Economie moderne*, p. 12.

4. *Ibid.*, p. 377.

CHAPITRE III

LES THÉORIES ÉCONOMIQUES

J'ai exposé, notamment dans le *Journal des Économistes* du 15 août 1901 et du 15 février 1907, les théories économiques de Karl Marx et d'Engels.

Je me borne à dire ici qu'elles sont empruntées à Rodbertus, qui lui-même les avait empruntées à une affirmation de Saint-Simon et à trois affirmations de Ricardo. Elles n'ont rien de réel (1).

1. Voir Yves Guyot. *La Science économique*, 3^e éd., 1907. Livre III, ch. 9, *La théorie de la valeur* ; Livre VIII, ch. 2, *La Théorie du surtravail* ; Livre X, ch. 5. *Le Socialisme allemand*.

CHAPITRE IV

LES DEUX CLASSES

- I. *Le Manifeste communiste* ère nouvelle. — La lutte des classes. — Simplification. — Les deux groupes. — Conception de capitalisme prussien. — Les deux postulats.
- II. Démentis par les faits. — Critique de Bernstein. — de Vandervelde.

Tous les marxistes, y compris MM. Werner Sombart et Georges Sorel, considèrent que le *Manifeste communiste* de 1848, rédigé par Karl Marx et Engels ouvre une « ère nouvelle » (1).

Le *Manifeste communiste* commence par cette affirmation : « Toute l'histoire de la société humaine jusqu'à ce jour est l'histoire des luttes de classes.

« Notre âge, l'âge de la bourgeoisie a simplifié les antagonismes de classe. De plus en plus, la société tout entière se partage en deux grands camps ennemis, en deux grandes classes directement opposées : la bourgeoisie et le prolétariat (§ 3).

« A mesure que le machinisme et la division du travail se développent, la masse du travail à fournir augmente : on augmente le nombre des heures de tra-

1. J. Bourdeau. *Le Socialisme allemand*, p. 149 (Paris, F. Alcan).

vail, on augmente le travail exigible dans un temps donné (§ 15).

« A leur tour, les classes moyennes d'autrefois, les petits industriels, les commerçants et rentiers, les artisans et paysans, tombent dans le prolétariat. Ainsi le prolétariat se recrute dans toutes les classes de la population (§ 18). »

Karl Marx, en 1847, employait le présent indicatif ; mais il vaticinait, en donnant pour fondement à l'avenir la suppression de toutes les luttes ethniques, de toutes les guerres nationales et religieuses.

Karl Marx établit, dans nos sociétés de plus en plus complexes, deux classes ; j'ai appelé ce système simpliste : la dichotomie sociale (1).

La théorie de Karl Marx se résume dans cette formule : les riches deviennent plus riches et moins nombreux, les pauvres deviennent plus pauvres et plus nombreux.

Il met face à face deux groupes : le groupe bourgeois, composé d'un nombre de plus en plus restreint d'hommes, chacun de plus en plus enflé par le capitalisme ; de l'autre, le groupe des prolétaires, de plus en plus nombreux et affamés, qui, tous, marchent d'un pas automatique contre la bourgeoisie. La victoire appartient aux gros bataillons. C'est une conception de caporalisme prussien.

En réalité, l'armée des « prolétaires », enfantée par Karl Marx, ne se compose que de candidats à l'autre

1. V. *Journal des Economistes*, août 1901. *Le Sophisme marxiste*.

armée. Dans cette masse de « prolétaires », les éléments les plus actifs, les plus solides, sont toujours en train de passer dans l'autre camp. Parmi eux, il y en a beaucoup qui y ont déjà des intérêts. Les cadres ne sont formés que par des candidats à la désertion.

Karl Marx et Engels avaient fondé leur théorie sur deux postulats : le nombre des intéressés à la propriété individuelle diminuerait rapidement et constamment ; les « prolétaires » de la grande industrie seraient dans une situation toujours plus misérable, avec des heures plus longues et des salaires plus bas.

II

Or, la grande industrie a cessé de diminuer les heures de travail et d'augmenter les salaires. C'est là où elle a atteint son plus haut degré que les salaires sont le plus élevés. Les ouvriers des laminoirs de Pittsburg touchent 15 dollars soit près de 78 francs par jour. Les sociétés par actions qui ont permis la concentration de certaines industries, ont rendu accessibles à tout le monde les valeurs dites mobilières. L'armée bourgeoise, au lieu de diminuer, ne cesse d'augmenter.

En 1898, l'exécuteur testamentaire d'Engels, M. Bernstein, ayant été obligé de vivre longtemps en Suisse et en Angleterre, s'avisa de comparer les affirmations aux faits. Il trouva qu'il n'y avait pas de concordance, et il le dit (1).

1. *Le Socialisme théorique et la Sociale Démocratie.*

CHAPITRE V

LA « CLASSE EN SOI » ET LA « CLASSE POUR SOI »

Socialiste ou démocrate ? conflit. — Le « groupe économique » et le « groupe psychologique. » — La Confédération du travail.

Entre le socialisme et la démocratie, il y a conflit, les socialistes allemands le déclarent : et MM. Werner Sombart et Bernstein, comme les autres socialistes, ne donnent que des solutions transitoires et embarrassées.

En France, plus hardis, les théoriciens et les chefs de la Confédération du travail, MM. Georges Sorel, Hubert Lagardelle et Greffuelhes disent nettement qu'ils ont pour but de mettre à la porte du socialisme tous les petits bourgeois pour dégager les ouvriers du « marécage démocratique » (1). Ils veulent que la classe économique et la classe politique ne fassent qu'une. Ils distinguent entre « la classe en soi » et « la classe pour soi ». La première constitue « le groupe économique », la seconde « le groupe psychologique ».

La « classe en soi » est fournie par les prolétaires du type conçu par Karl Marx, ayant tou-

1. Voir le *Mouvement socialiste*.

jours des heures de travail plus longues, des salaires plus faibles ; la « classe pour soi » les déborde et annexe de petits propriétaires, de petits et même de grands commerçants et industriels, des employés, des fonctionnaires, des philanthropes, des millionnaires, des pasteurs, des prêtres, des professeurs, des littérateurs, etc. Ils mettent en commun des mécontentements plus ou moins justifiés, des déceptions plus ou moins méritées, des idées plus ou moins vagues et des ambitions plus ou moins grandes.

Ce « parti pour soi » répond à la conception de Jules Guesde, en 1878-79, de grouper pour la révolution imminente tous « les prolétaires » et « ouvriers des ouvriers » éparpillés dans les divers partis bourgeois, avec le but d'organiser la révolte contre le monde capitaliste. Le parti devait avoir un caractère révolutionnaire et extraparlémentaire. La « préface révolutionnaire » a abouti à des combinaisons électorales qui ont fait élire Paul Lafargue, Jules Guesde et quelques autres par des coalitions. Jules Guesde soutient le ministère Léon Bourgeois en 1896. Le ministère Combes peut fermer des bourses du travail ; les socialistes parlementaires ne l'ont pas abandonné.

Les théoriciens de la Confédération du Travail ne veulent pas que « la classe en soi » et « la classe pour soi » soient superposées et que la première soit débordée et entraînée par la seconde. Ils considèrent que la politique de la lutte des classes, telle que l'entendent les marxistes, aboutit à la constitution d'un parti politique bourgeois, et ils les assurent de tout leur mépris.

CHAPITRE VI

Antithèses et métaphores. — Raisonement par antithèses. ---
« La phrase » et la métaphore. — Le capital vampire.

M. Werner Sombart demandait « un fondement psychologique du devenir social, et, de ce fondement Karl Marx ne s'est guère occupé. »

Nous ne connaissons ce fondement psychologique que par les programmes, les déclarations et les déclamations des leaders socialistes. On en trouvera, pour la France, les traits les plus caractéristiques dans *La Comédie Socialiste* (1). Ils procèdent par antithèses à a manière de Louis Blanc (2). Il y a de la misère avec la propriété individuelle. Donc il faut la supprimer. Il y a des gens qui sont gênés pour payer leur terme. Donc, il faut que les maisons appartiennent à l'Etat. Il y a des gens qui manquent de travail. Donc, l'Etat doit s'emparer de tous les moyens de production et fournir du travail à tout le monde. Il y a des gens qui sont plus riches que d'autres. Donc, l'Etat doit

1. Par Yves Guyot, 1897.

2. *Sources et essence du socialisme*, par Saverio Merlino (édit. franç., 1898)

s'emparer de toute la richesse. Voilà le procédé des réunions publiques et électorales. On l'agrémente de quelques plaisanteries destinées à flatter les bas instincts d'envie et de rapacité. Voilà l'exploitation psychologique faite par les socialistes habiles. Et ils ne font que suivre les procédés de Karl Marx.

M. Werner Sombart, après avoir reconnu les obscurités et les incohérences de Karl Marx et d'Engels, finit par lui décerner l'éloge suivant : « L'œuvre de Karl Marx a été de supprimer la phrase dans le domaine politique et social (p. 107). » En tous cas, il n'a pas supprimé la métaphore. Il parle dans, le *Manifeste communiste*, du « flot glacé de l'égoïsme calculateur », et, vingt ans après, dans son livre sur le *Capital*, il répète sous toutes les formes la phrase suivante : « Le capital est du travail mort qui, semblable au vampire, ne s'anime qu'en suçant du travail vivant, et sa vie est d'autant plus allègre qu'il en pompe davantage (t. I, ch. X). »

Vraiment ? Mais est-ce que le vampire est un personnage réel ? et alors que signifie cette métaphore ?

Si le capital est semblable au vampire, il ne peut inspirer de terreur qu'aux attardés qui croient encore aux histoires de revenants.

CHAPITRE VII

AVEUX DE SOCIALISTES

Orthodoxie socialiste. — Liebknecht et Karl Marx. — M. Charles Andler : « le socialisme n'est pas scientifique ». — M. Georges Sorel : « Le socialisme n'est pas un parti scientifique. »

« Le socialisme scientifique » n'a donc pas de réalité au point de vue historique, au point de vue économique, au point de vue psychologique. Les faits qui se sont déroulés depuis soixante ans ont été en contradiction avec les théories du *Manifeste communiste*. Les disciples de Karl Marx sont obligés de reconnaître les obscurités, les incohérences et les contradictions de son œuvre. Cependant, ils en ont répété les dogmes dans le Congrès d'Erfurt en 1891 et ont refusé d'y renoncer.

En 1901, Bebel a fait condamner Bernstein par 203 voix contre 31, au Congrès de Lubbeck. Comme pour sa défense, Bernstein disait que, proscrit en Allemagne, il était resté onze ans en Suisse et onze ans en

1. Voir le *Programme d'Erfurt* apud *Le socialisme allemand*, par J. Bourdeau, p. 131.

Angleterre, où il avait étudié les faits : — C'est un malheur, répondait Bebel, « L'hérétique est un homme qui a une opinion », disait Bossuet ; et Bebel a montré qu'il comprenait de cette manière le devoir des fidèles socialistes. Bernstein s'est incliné sous le blâme et est resté dans l'église qui l'avait frappé.

Cependant, Liebknecht disait, au Congrès de Breslau, que « Karl Marx était comme la Bible, qu'on pouvait interpréter dans les sens les plus opposés (1). » Voilà de singulières conditions scientifiques.

M. Charles Andler déclare que « toute doctrine socialiste renonce à être de la science. On n'est socialiste que par conviction philosophique ou par sentiment. Un idéal ne peut se démontrer (2) ».

M. Georges Sorel, qui a consacré de longues années à étudier les conceptions marxistes, conclut : « Les socialistes ont tort de vouloir constituer un parti scientifique. » Il leur rappelle que l'Eglise a été gênée pour avoir rendu sa théologie solidaire de thèses surannées. « Tout le monde reconnaît, dit-il, qu'il faut procéder à une révision rigoureuse de la doctrine laissée par Marx et Engels (3). »

Mais, dès qu'on procède à cette révision, il n'en reste plus rien. Le socialisme scientifique est un charlatanisme.

1. Bourdeau. *L'évolution du socialisme*, p. 305.

2. *Les origines du socialisme en Allemagne*, p. 6.

3. Préface (p. 111) à la traduction de *Sources et essence du socialisme*, par Saverio Merlino.

CHAPITRE VIII

LA MYSTIFICATION DE SCHCEFFLE

- I. — Schœffle. — *La Quintessence du Socialisme*. — Alpha et Oméga du Socialisme.
- II. — Perspective de la Sociale démocratie. — Les neuf impossibilités de la production collectiviste.

I

Il s'est trouvé un homme pour essayer de construire une société d'après les données du marxisme : M. Schœffle, professeur d'Economie politique de 1860 à 1868 à l'Université de Tubingue, puis à Vienne, devenu ministre de l'Agriculture et du Commerce en Autriche. Dans un ouvrage en quatre volumes intitulé : *Bau und Leben des Socialen Körpers, la Structure et la Vie du corps social*, il consacra une centaine de pages à exposer le fonctionnement de la Société collectiviste selon l'Évangile de Karl Marx. Il fit de ce travail un tirage à part qui fut vendu à des dizaines de mille exemplaires et traduit en français par Benoît Malon, sous le titre de *La Quintessence du Socialisme*.

M. Jaurès n'a fait que répéter Schœffle quand il a essayé d'exposer la période de transition : les capitalistes expropriés, recevant en compensation des annuités, mais seulement sous forme de moyens de consommation, de luxe et d'agrément.

Le capitaliste exproprié pourrait jouir richement et faire des dons, mais il ne pourrait plus convertir son surplus en sources de rente ; cependant, Schœffle maintient le droit d'héritage (p. 39).

L'alpha et l'oméga du socialisme, c'est la transformation des capitaux privés de la concurrence en un capital social unitaire (ch. II).

Dans l'Etat socialiste, les moyens d'organiser toute production et toute circulation des richesses, c'est-à-dire le capital, seraient la propriété commune de la société. Il n'y aurait plus ni affaires privées, ni entreprises privées, mais seulement le travail collectif de tous organisé et dirigé par les comités de production et les administrateurs de la vente. Tous les producteurs seraient des travailleurs professionnels égaux, ayant des devoirs immédiats envers la société et étant rémunérés par elle (1).

II

Mais dix ans après, Schœffle publiait une brochure intitulée : *Die Aussichtslosigkeit der Social democratie. Perspective de la Sociale démocratie*, où il démontrait

1. Schœffle. *La Quintessence du socialisme*,

l'impossibilité de l'organisation collectiviste qu'il avait exposée (1).

1° La production collectiviste est impossible sur une base démocratique. Elle ne pourrait être dirigée que par une administration hiérarchisée, n'ayant aucun caractère démocratique, ne présentant ni liberté, ni égalité, et nulle garantie contre les abus du pouvoir.

2° Elle supprime la nature et la propriété : toutes les affaires du même genre seraient concentrées dans un grand atelier social fonctionnant sur le principe d'é-gale rémunération pour le même temps de travail. Mais avec une organisation démocratique, les individus abreuvés de flatteries constantes ne se soumettraient pas aux sacrifices voulus pour constituer les épargnes nécessaires à ce développement des moyens de production. Ceux qui les auraient obtenues ne seraient point disposés à partager leur excédents avec les autres.

3° Supposer que l'on puisse concentrer dans un seul corps toutes les branches de production sur un travail uniforme et arriver à une estimation égale du temps de travail, constituer des usines locales complètes, c'est se placer en contradiction avec toute l'expérience de l'industrie.

4° Une augmentation de la production ne pourrait avoir lieu qu'aux conditions : 1° d'une administration rigoureuse ; 2° d'une augmentation d'activité des travailleurs. Or la démocratie ne peut admettre un

1. Voir l'analyse dans *Les Progrès de la Science Economique* par Maurice Block.

pouvoir fort. Elle n'aurait rien pour remplacer les bénéfices, les risques et les salaires gradués : donc pas d'initiative, pas de responsabilité, pas d'intérêt, pas de mobile d'action.

5. — La Démocratie sociale n'a pas trouvé le moyen de remettre à chacun la valeur exacte de son travail social.

6. — Si chaque personne est rémunérée en proportion de la valeur sociale de son travail, l'inégalité reparaît.

7. — Mais en même temps, les collectivistes promettent la répartition des produits selon les besoins. C'est contradictoire ; mais il n'y aurait qu'une chose plus impraticable, ce serait de déclarer l'égalité des besoins.

8. — La prétention du collectivisme démocratique est de supprimer « l'exploitation de l'homme par l'homme » : mais ce régime serait l'organisation de l'exploitation des travaux imposés par les agents du parti au pouvoir, sans autre recours contre leurs abus que de le renverser. « En procédant au contrôle des temps de travail, en fixant les quantités normales de produits, en réduisant par le calcul le travail intensif en travail simple, les parasites triomphants du socialisme s'y prendraient si peu fraternellement qu'ils donneraient une figure respectable au capital vampire de Karl Marx. »

9. — La prétention du collectivisme est de supprimer la surproduction et la disette ; mais ses théoriciens n'expliquent pas comment ils empêcheront une

bonne et de mauvaises récoltes de vin ; une bonne et de mauvaises récoltes de pommes ; une bonne et de mauvaises récoltes de blé, de foin, etc.

Schœffle concluait « Le collectivisme démocratique est impossible et ne peut réaliser une seule de ses promesses économiques ».

M. Egmont Hake (1) a remarqué que les socialistes ont toujours un programme contraire à celui qu'ils annoncent : ils prétendent remettre la propriété au peuple, ils la remettent à l'Etat. Ils désirent le bien-être du peuple, et ils le livrent à la discrétion du gouvernement. Ils parlent de liberté, et chaque individu devra obéir aux réquisitions de travail et ne recevoir que ce qu'il conviendra à l'Administration de lui remettre. Ils veulent émanciper le travail, et ils organisent le travail servile. Ils parlent d'un idéal de gouvernement, et en multipliant ses attributions, ils font un gouvernement de police, d'arbitraire, de spoliation et de corruption. Ils rêvent une société parfaite, dans laquelle la nature humaine sera changée, et ils détruisent toutes les parties morales de l'homme : l'énergie, la prévoyance, la justice.

CONCLUSIONS

Toutes les conceptions socialistes ont pour objet :

1. — La suppression de la concurrence économique par la transformation des capitaux privés en un capital collectif.

1. Egmont Hake. *The Coming individualism.*

2. — La substitution d'arrangements d'autorité aux contrats privés pour la production et l'échange.

L'organisation socialiste implique les règles suivantes :

1. — L'objet à poursuivre n'est pas le profit individuel des travailleurs, mais un profit collectif s'étendant à ceux qui ne participent pas à l'effort.

2. — Le travail ne peut être productif que par la soumission de tous à la volonté d'un pouvoir directeur.

3. — Un travail collectif ne peut être abandonné à son gré par un des participants ; et les efforts de tous doivent être égaux.

4. — L'effort physique du plus grand nombre est utilisé par la direction mentale de quelques-uns.

Nous pouvons en conclure :

5. — Le « socialisme scientifique » n'a pas plus de fondement que le socialisme utopique.

6. — Les faits sont en contradiction avec « la nécessité naturelle » du collectivisme affirmée par Karl Marx et Engels et maintenue dans le programme du Congrès d'Erfurt de 1891.

7. — Tout socialisme a pour fondement la suppression du capital privé et la suppression de la concurrence économique.

8. — Les conceptions des organisations collectivistes, substituées à la société capitaliste, n'ont pu résoudre aucun des problèmes de la production ni de la répartition.

9. — Elles remplacent la concurrence économique par la concurrence politique.

10. — L'impossibilité de ces organisations a été reconnue par l'auteur du plus sérieux schéma qui en ait été fait.

11. — Les théories collectivistes, fondées en dehors de toute réalité, ne présentent que des solutions impossibles.

12. — Reproduisant les rêveries des millénaires, la foi dans le paradis, elles entraînent des foules ignorantes vers une conception dénuée de toute réalité.

13. — Leurs propagandistes flattent les passions démagogiques, proposent des mesures régressives, spoliatrices et tyranniques, et exploitent la foi aux miracles catastrophiques qui anéantiront la société capitaliste et changeront la nature humaine.

14. — Le socialisme est la religion de l'utopie.

LIVRE V

Les Facteurs du Socialisme et de l'Individualisme

CHAPITRE PREMIER

LE PROGRAMME DU HAVRE

- I. — Inspiré par Karl Marx. — Les radicaux socialistes, les radicaux et les catholiques sociaux en ont adopté la partie B. — Défaut de doctrine.
- II. — Conception de droit divin : le bonheur des sujets. Impossibilité par moyens directs. — L'exemple de la Chine. — Le socialisme est le paternalisme avec la spoliation. — Classe prolétarienne, Périèques et Ilotes.

I

Je prends comme point de départ le programme du congrès du Havre de 1880. Il fut présenté par M. Jules Guesde, mais il avait été rédigé sous la direction de Karl Marx.

Considérant que l'Emancipation de la classe productive est celle de tous les êtres humains, sans distinction de sexe ni de race ;

Que les producteurs ne sauraient être libres qu'autant qu'ils seront en possession des moyens de production (terres, usines, navires, banques, crédit, etc.) ;

Qu'il n'y a que deux formes sous lesquelles les moyens de production peuvent leur appartenir ;

1° La forme individuelle, qui n'a jamais existé à l'état de fait général, et qui est éliminée de plus en plus par le progrès industriel ;

2° La forme collective, dont les éléments matériels et intellectuels sont constitués par le développement même de la société capitaliste ;

Considérant,

Que cette appropriation collective ne peut sortir que de l'action révolutionnaire de la classe productive — ou prolétariat — organisé en parti politique distinct ;

Qu'une pareille organisation doit être poursuivie par tous les moyens dont dispose le prolétariat, y compris le suffrage universel transformé ainsi d'instrument de duperie en instrument d'émancipation ;

Les travailleurs socialistes français, en donnant pour but à leurs efforts l'expropriation politique et économique de la classe capitaliste et le retour à la collectivité de tous les moyens de production, ont décidé, comme moyen d'organisation et de lutte, d'entrer dans les élections avec les revendications suivantes :

A. — *Partie politique*

1° Abolition de toutes les lois sur la presse, les réunions et les associations et surtout de la loi contre l'Association internationale des Travailleurs. Suppression du livret, cette mise en carte de la classe ouvrière, et de tous les articles du Code établissent l'infériorité de l'ouvrier vis-à-vis du patron et l'infériorité de la femme vis-à-vis de l'homme ;

2° Suppression du budget des cultes et retour à la nation « des biens dits de mainmorte, meubles et immeubles, appartenant aux corporations religieuses » (décret de la Commune du 2 avril 1871), y compris toutes les annexes industrielles et commerciales de ces corporations ;

3° Suppression de la Dette publique ;

4° Abolition des armées permanentes et armement général du peuple.

5° La commune maîtresse de son administration et de sa police.

B. — *Partie économique*

1° Repos d'un jour par semaine ou interdiction légale pour les employeurs de faire travailler plus de six jours sur sept. — Réduction légale de la journée de travail à huit heures pour les adultes. — Interdiction du travail des enfants dans les ateliers privés au-dessous de quatorze ans ; et de quatorze ans à dix-huit ans, réduction de la journée de travail à six heures ;

2° Surveillance protectrice des apprentis par les corporations ouvrières ;

3° Minimum légal des salaires, déterminé, chaque année, d'après le prix local des denrées, par une commission de statistique ouvrière ;

4° Interdiction légale aux patrons d'employer les ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français ;

5° Egalité de salaire à travail égal pour les travailleurs des deux sexes ;

6° Instruction scientifique et professionnelle de tous les enfants mis pour leur entretien à la charge de la Société, représentée par l'Etat et la commune ;

7° Mise à la charge de la Société des vieillards et des invalides du travail ;

8° Suppression de toute immixtion des employeurs dans l'administration des caisses ouvrières de secours mutuels, de prévoyance, etc., restituées à la gestion exclusive des ouvriers ;

9° Responsabilité des patrons en matière d'accidents, garantie

par un cautionnement versé par l'employeur dans les caisses ouvrières, et proportionnée au nombre des ouvriers employés et aux dangers que présente l'industrie ;

10° Interdiction des ouvriers dans les règlements spéciaux des divers ateliers ; suppression du droit usurpé par les patrons de frapper d'une pénalité quelconque leurs ouvriers sous forme d'amendes ou de retenues sur les salaires (décret de la Commune du 27 avril 1871) ;

11° Annulation de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique (banques, chemins de fer, mines, etc.) et exploitation de tous les ateliers de l'Etat confiés aux ouvriers qui y travaillent ;

12° Abolition de tous les impôts indirects et transformation de tous les impôts directs en un impôt progressif sur les revenus dépassant trois mille francs. Suppression de l'héritage en ligne collatérale et de tout héritage en ligne directe dépassant vingt mille francs.

M. Clemenceau disait le 14 juin à M. Jaurès qu'il avait pris son programme. M. Jules Guesde aurait pu répondre que c'étaient les radicaux socialistes, les radicaux, nombre de républicains, sans compter les catholiques plus ou moins sociaux, comme M. de Mun, qui avaient pris toute la partie *B* du programme du Congrès du Havre, s'étaient acharnés et s'acharnaient encore à le réaliser.

Le plus grand facteur du socialisme vient de cette docilité avec laquelle beaucoup de républicains se sont mis à leur remorque, tout en les désavouant : défaut de caractère et de doctrine qui les avait déjà entraînés à la remorque des protectionnistes.

II

S'ils avaient réfléchi, ils se seraient aperçu que la conception socialiste est celle du roi de droit divin : faire le bonheur des sujets.

Or, par un moyen direct, jamais le souverain n'y a réussi.

Certes, parmi les devoirs de l'Etat se trouve la protection des incapables, donc des enfants. Même les lois qui ont pour objet de protéger les incapables ont peu d'efficacité.

J'en prends l'exemple le plus frappant. Charles Comte a démontré que dans les Etats de l'Europe où des lois ont été établies, des mesures de tout genre ont été prises pour assurer la conservation de l'enfant, « il y avait dix fois plus d'expositions ou d'infanticides qu'il n'y en a dans l'Empire chinois où le Gouvernement croit ne devoir jamais se placer entre les parents et leurs enfants (1) ».

Mais combien y a-t-il de pères et de mères qui nourrissent, habillent, soignent leurs enfants, en disant : — Je le fais parce que la loi m'y oblige.

L'humanité ne s'est perpétuée que, parce que, même chez les populations les plus primitives, des mères ont allaité leurs enfants et les ont protégés jusqu'à ce qu'ils pussent vivre par eux-mêmes.

Une bonne législation est celle qui garantit aux individus la liberté de faire eux-mêmes leur bonheur et la sécurité que les résultats de leurs efforts ne leur seront

1. *Traité de législation*, t. 1, liv. II, chap. XVIII (2^e édit.).

arrachés ni par dol ou violence à l'intérieur, ni par une guerre extérieure.

Le socialisme est le paternalisme, avec ce défaut : c'est qu'il a pour aspiration, non pas dissimulée, mais proclamée, la spoliation. Il repose donc sur la négation du droit de ceux qu'il dénonce au nom de la lutte de classes.

Sous prétexte d'abolir les classes, il conçoit une société gouvernée par la classe prolétarienne dans laquelle les petits bourgeois seraient réduits au rôle de périèques et les capitalistes au rôle d'ilotes. Les facteurs du socialisme sont : (I)

1. La survivance de la foi au miracle et au sauveur reportée sur l'Etat ;

2. La mauvaise instruction de nos instituteurs et de nos professeurs ; ignorance des objectivités économiques ; psittacisme des formules livresques ;

3. La paresse des études précises et l'amour des mots ;

4. L'esprit protectionniste qui méprise la science économique et donne l'illusion que l'Etat, pouvant intervenir dans le contrat d'échange, favoriser et spolier telle ou telle forme de l'activité économique, a le droit d'intervenir dans le contrat de travail et de limiter le droit de propriété individuelle ;

5. L'esprit fonctionnaire voyant, dans le développement des projets socialistes, de nouvelles places et un agrandissement du rôle de l'administration ;

6. La faiblesse des candidats aux fonctions électives pour les surenchères, et l'insouciance des députés qui ne se donnent pas même la peine d'aborder dans les lois les difficultés, mais s'en

I. V. Yves Guyot, *Le Collectivisme futur et le Socialisme présent*.
Journal des Economistes, 15 juillet 1906.

remettent, pour les résoudre, aux règlements d'administration publique ou dégagent leur responsabilité en s'en référant au Sénat ;

7. — Les erreurs des chefs d'entreprise, engoués de paternalisme et, au moment des grèves, oubliant leurs résolutions de ne traiter qu'individuellement ;

8. Leur refus de considérer le contrat de travail comme un véritable contrat et de l'envisager sous la forme de contrat d'échange ;

9. Les concessions des hommes ayant une ambition politique, des nombreux industriels et commerçants qui doutent de leur droit et les rivalités envieuses des propriétaires fonciers contre les industriels, les commerçants et les banquiers ;

10. Enfin la confusion entre le socialisme et la démocratie, confusion qui fait prendre pour un programme de réforme un programme régressif.

CHAPITRE III

LE SOCIALISME RELIGIEUX

Caractère religieux du socialisme. — Le miracle social. — La grève générale et le retour du Christ. — Le socialisme, religion de l'humanité.

I

M. Edouard Dolléans a fait une étude fort intéressante sur *Le caractère religieux du Socialisme* (1).

Les socialistes révolutionnaires empruntent aux catholiques jusqu'à son vocabulaire. M. Lagardelle dit : « Le prolétariat est en état de grâce révolutionnaire ». Ils en font un sacerdoce ayant reçu l'inspiration de l'Esprit-Saint.

Au miracle religieux les socialistes ont substitué le miracle social : la métamorphose de la nature humaine et de la société à la suite de la Révolution sociale.

Les affiliés de la Confédération générale du Travail concentrent tout le socialisme dans le drame de la grève

1. *Revue d'Econ. polit.*, 1906.

générale ; et ils y croient, comme les premiers chrétiens croyaient au retour du Christ, comme les chrétiens du Moyen âge croyaient à l'An Mille. Un des théoriciens de la Confédération du Travail, M. Georges Sorel, déclare que la grève générale est un mythe c'est-à-dire « une conception destinée à donner un caractère de réalité à des espoirs sur lesquels s'appuie la conduite de la classe ouvrière (1) ».

Lui-même compare l'idée de la grève générale à celle du retour du Christ et à la catastrophe du monde païen. Il ajoute avec sérénité : « La catastrophe ne se produit pas, mais la pensée chrétienne tira un tel parti du mythe apocalyptique... » qu'il faut le reproduire sous une autre forme afin que les socialistes abusent de la crédulité des foules comme certains Pères de l'Eglise en ont abusé il y a près de vingt siècles.

Pierre Leroux, qualifia le socialisme de « religion de l'humanité ». On l'a appelé aussi « le prolétariat déifié. » Quoique Karl Marx ait parlé du « matérialisme de l'histoire », le socialisme est resté idéaliste, croyant à la puissance du sacrement pour « insuffler à l'argile humaine une âme communiste », dit Jaurès, le plus complet représentant du socialisme verbal.

1. *Mouvement socialiste*, 15 mars 1906.

CHAPITRE IV

LA DÉMAGOGIE CATHOLIQUE

Les catholiques contre l'individualisme. — De Mun, « Les deux classes ». — « L'individualisme révolutionnaire ». — « Egoïsme bourgeois ». — M. Brunetière, « L'individualisme destructeur ». — « Identité des aspirations du catholicisme et du programme de Saint-Mandé ». — Benoît Malon et le socialisme chrétien. — Illusion de M. Anatole Leroy-Beaulieu.

Les catholiques ayant toujours eu horreur de l'individualisme, il n'est pas étonnant qu'ils lancent contre lui les mêmes anathèmes que les socialistes. M. de Mun, dans sa brochure *Quelques mots d'explication*, disait de la liberté du travail : « Cette liberté est la liberté de la force. Elle a livré sans défense les plus faibles à la merci des plus forts, créant l'individualisme qui laisse les uns et les autres isolés et en présence, et ouvrant la porte à la libre concurrence. »

Voici un autre passage qu'on pourrait croire emprunté au *Manifeste communiste* que Marx et Engels ont élaboré en 1847.

« La lutte est ouverte entre deux classes que le siècle de la bourgeoisie a formées et maintenues : celle

des salariés et celle qui possède les instruments de travail. Cette lutte est toute l'histoire de notre temps. Qu'est-ce que le quatrième Etat ? Rien. Que doit-il être ? Tout. »

M. Goyau, M. de Lamarzelle, les abbés empreints du catholicisme social appellent quelquefois « révolutionnaire », l'individualisme économique. D'autres fois, ils le dénoncent sous le nom d'égoïsme. Ils ajoutent même à ce substantif l'épithète de bourgeois. Ils ont le même vocabulaire que les autres socialistes. Ils s'adressent aux mêmes passions et ils leur préparent des recrues (1).

M. Brunetière criait bien haut que le danger social, ce n'était pas le collectivisme, mais l'individualisme, dont il ne pouvait parler sans y accoler quelque épithète haineuse ou méprisante. « L'individualisme destructeur est la grande maladie du temps présent. »

Les droits de la société sont antérieurs à ceux de l'individu et le remède, c'est le socialisme. Il établissait une quasi-identité entre les aspirations du catholicisme et le programme de Saint-Mandé, formulé ainsi par M. Millerand : intervention de l'Etat pour faire passer du domaine capitaliste dans le domaine national les diverses catégories des moyens de production et d'échange, au fur et à mesure qu'elles deviennent mûres pour l'appropriation sociale ; entente internationale des travailleurs, conquête des pouvoirs publics.

1. V. de Lamarzelle. *Démocratie et Liberté*. *Le Correspondant*, 25 juin 1906.

« Le collectivisme se fait chaque jour. Il est la sécrétion du régime capitaliste. »

On voit les illusions que se fait M. Anatole Leroy-Beaulieu quand il écrit (1) :

« L'Eglise est la seule qui, à l'organisation internationale du socialisme, peut opposer une organisation aussi vaste... Le Christ seul est capable de vous rendre la pureté et de faire régner parmi vous la justice, car seul il en connaît les lois. Les questions sociales qui vous tourmentent, vous ne sauriez leur trouver de solution en dehors de Dieu et de la religion. »

1. *La Papauté.*

CHAPITRE V

ESPRIT RELIGIEUX ET ESPRIT SCIENTIFIQUE

Le Socialisme est une conception subjective. — Enseignement subjectif et discipline du rite favorables au socialisme. — Le socialisme est une religion. — La science économique est son obstacle réel.

Je retourne la question :

Le socialisme est une conception subjective en dehors de toute réalité. Au lieu de placer le paradis après la mort, ses disciples veulent le paradis dans ce monde. Voilà la différence.

Tous les enseignements qui ont pour objet de développer la foi au miracle et au mystère, de développer les conceptions subjectives au détriment des faits, sont favorables au développement de l'esprit socialiste qui est une des formes du mysticisme.

Toutes les enrégimentations qui, à l'aide du rite, remplacent la décision personnelle par l'habitude, qui font de l'individu un automate, sont favorables à la conception de l'Etat socialiste.

Le christianisme, et plus spécialement le catholicisme, est donc un facteur socialiste.

Mais la foi s'affaiblit, l'esprit critique se développe; par la force des choses, chaque individu sera obligé de se servir de plus en plus de la méthode d'observation. Les réalités de la vie, la précision des machines, l'obligation de l'exactitude, chassent les rêveries.

L'esprit scientifique nous imprègne de plus en plus, et il ne peut se développer qu'à la condition que chacun, après avoir acquis les connaissances actuelles, les soumette à la critique et aille au-delà : tout découvreur, tout inventeur, est un autodidacte à partir du jour où il substitue sa recherche personnelle à la science acquise.

Le socialisme est une religion et l'esprit religieux ne peut que le développer. Il n'a qu'un obstacle réel : c'est la Science Economique qui remplace les rêveries par la connaissance de lois aussi implacables que celles de la pesanteur.

CHAPITRE VI

L'ENSEIGNEMENT

Instituteurs socialistes. — Ont perdu leur point d'appui avec la séparation des Eglises et de l'Etat. — Défaut des programmes. — Science Économique à l'École de Droit. — Droit industriel contre droit commercial. — Ce que feront les étudiants.

Il y a des instituteurs socialistes qui enseignent que « la propriété est le vol », qu' « il n'y a pas de patrie », qui forment des syndicats et adhèrent aux bourses du travail, grâce à la faiblesse du gouvernement et des députés qui en ont peur.

Ils étaient forts quand le parti républicain opposait l'instituteur au prêtre ; le prêtre disparu comme pouvoir, le maire ne sentira plus que la tyrannie de l'instituteur qui, comme secrétaire de mairie, entend être le maître.

Les instituteurs seront les premières victimes de la réaction que certains d'entre eux préparent ; et ce sont les programmes des écoles normales qui en sont responsables. On leur apprend des formules, et ils récitent des formules de manuels socialistes ou anarchistes.

Dans l'enseignement secondaire et supérieur, on a

appris des mots et des phrases, de la dialectique : Jaurès est un produit de l'agrégation de philosophie. On n'y apprend pas d'Economie politique, mais on fait du socialisme d'après Platon. On a créé des chaires d'Economie politique dans les écoles de droit. M. Cauwès représente le type de cet enseignement qu'il avait emprunté à Wagner et à Schmoller ; c'est de la science opportuniste, protectionniste et étatiste, destinée à fabriquer des fonctionnaires sans convictions.

On a fait donner des répétitions de socialisme aux élèves de l'Ecole Polytechnique ; on a créé une chaire de socialisme au Conservatoire des Arts et Métiers ; on institue un cours de socialisme à l'Ecole des hautes Etudes.

Actuellement, des professeurs de droit, MM. Thaller, Huvelin, Pic opposent au droit commercial le droit industriel.

Ils disent que le droit commercial est « individualiste par définition même », parce que le commerce est individualiste.

Le droit industriel a pour objet d'enlever d'abord partiellement, ensuite totalement la direction de l'industrie à son fondateur, à ses capitalistes et directeurs pour la transporter, à qui ? à des agents de police indifférents ou hostiles, à des espions à demeure, ou à des syndicats dont les membres, au lieu d'être sous la direction des hommes responsables, seraient les maîtres (1).

1. *Revue polit. et parl.*, octobre 1906, p. 453. P. Pic. *L'évolution du droit des sociétés commerciales.*

Je considère que toutes ces théories ainsi que les volumes socialistes qu'on publie ne sont pas des facteurs pour le socialisme. On a pu s'enthousiasmer pour eux pendant quelques années ; mais ils ont livré le socialisme sous tous ses aspects à l'esprit critique ; et celui-ci a fait et il fait son œuvre.

Les libres-penseurs du xviii^e siècle étaient sortis des collèges de jésuites et des séminaires ; on peut voir déjà des hommes qui, ayant commencé comme disciples du socialisme, sont maintenant des individualistes. Je n'en citerai qu'un, M. Edouard Dolléans, aujourd'hui professeur d'Economie politique à l'Université de Lille.

CHAPITRE VII

L'ARMÉE

La caserne école de socialisme. — Observations anti-socialistes.
— La tactique moderne est individualiste.

Les socialistes qui font de l'anti-militarisme ont bien tort, car le service militaire est une excellente école pour leur procurer des recrues. Habitude de l'obéissance, mouvements réglés, travail imposé sans espoir de gain, habitude du commandement chez les uns, esprit de discipline chez les autres, l'armée réalise la société collectiviste.

Cependant les jeunes gens qui sont astreints au service militaire obligatoire voient que beaucoup de ceux qui sont chargés d'assurer le bien-être des autres s'y prennent fort mal, même avec les meilleures intentions. Les douches sont données dans des courants d'air, et on marche dans la boue. Pas de vases dans les dortoirs ; et on doit traverser les cours pour aller se débarbouiller. Ils peuvent voir que les gens considèrent que ce qui est à l'usage de tous n'appartient à personne.

Ils relèvent des efforts considérables pour aboutir à

des riens, des gaspillages de toutes sortes ; ils constatent l'arbitraire des sous-officiers, la négligence avec laquelle certains officiers remplissent leurs devoirs, et ils peuvent apprécier tous les bonheurs dont ils jouiraient dans une société collectiviste qui ne pourrait être modelée que sur la caserne.

De la caserne cependant sont exclus deux facteurs perturbateurs : 1° Les femmes et les enfants ; 2° De plus, la caserne consomme et ne produit pas.

Si les soldats devaient élever une famille au prix de revient où ils produiraient, la caserne serait le palais de la misère.

Dans les manœuvres et la préparation à la guerre, le soldat apprend que la valeur individuelle compte de plus en plus.

Il ne s'agit plus de conduire des troupes au feu avec des sergents en serre-file, les hommes engrenés les uns dans les autres.

Chaque homme isolé doit savoir donner le maximum d'utilité à son arme, prendre des décisions personnelles immédiates qui assurent sa sécurité et l'efficacité de son action.

La guerre russo-japonaise a démontré que la victoire est à l'armée dont les unités ont le plus de valeur.

L'instruction tactique est maintenant une école d'individualisme.

CHAPITRE VIII

L'ADMINISTRATION

L'esprit fonctionnaire et le socialisme. — Nombre des fonctionnaires. — Les fonctionnaires contre les contribuables. — Syndicats de fonctionnaires, facteur anarchiste.

Beaucoup de fonctionnaires voient avec une certaine sympathie les progrès socialistes : car c'est une augmentation des attributions pour l'administration ; c'est une augmentation de personnel ; c'est la création de nouveaux employés, de nouveaux bureaux, de nouvelles divisions, de nouvelles directions. Mais ceux d'entre eux qui, en même temps, brisent les ressorts de l'administration, travaillent à sa destruction.

Tandis que depuis 1846 le nombre des commerçants qui était à cette date de 33,3 pour 1.000 habitants a passé à 38,4 en 1904 soit une augmentation de 15 0/0, le nombre des fonctionnaires, qui était de 188.000 inscrits sur les tableaux de situation des retraites de l'Etat en 1846, dépassait, en 1904, 450.000, c'est-à-dire une augmentation de 150 0/0.

La proportion à l'ensemble de la population est tout aussi intéressante ; pour 1.000 habitants il y avait :

En 1846.....	5 fonctionnaires	1/3
En 1904.....	11 id.	1/2

Si nous examinons la proportion pour 100 patentés nous obtenons les chiffres suivants :

En 1846.....	16 fonctionnaires.
En 1868.... plus de..	18 id.
En 1873.... plus de..	21 id.
En 1886.... plus de..	25 id.
En 1896.... plus de..	28 id.
Et en 1904.... plus de..	30 id.

Les contribuables trouvent qu'il y a trop de fonctionnaires ; et les fonctionnaires se coalisent, pourquoi ? pour obtenir des avantages plus considérables qui seront payés par qui ? par les contribuables.

Ceux-ci ont le sentiment très net que l'action des employés et des fonctionnaires est dirigée contre le budget par ceux qui reçoivent au détriment de ceux qui paient.

Les associations d'instituteurs et de fonctionnaires ne sont pas un facteur socialiste : ils sont un facteur anarchiste, car ils aboutissent à la désorganisation des services publics ; et le socialisme doit avoir la prétention de n'agir que par leur coordination.

CHAPITRE IX

LA POLITIQUE DES GRÈVES

- I. — Droit de grève absolu. — La grève générale. — Les grèves des services publics. — Restrictions aux Etats-Unis et en Angleterre. — Le Code pénal et le sabotage.
- II. — La grève politique. — « Démolition de la Société capitaliste ». — Facteur du Césarisme.

I

M. Paul Robiquet a fort bien montré (1) que, dans la législation actuelle, en France : 1° Le droit de grève est absolu ; 2° Les syndicats professionnels, en vertu de l'article 1^{er} de la loi du 21 mars 1884, bénéficient d'une abrogation *privilegiée* des articles 291, 292, 293, 294 du Code pénal ; 3° L'article 5 de la même loi autorise formellement les *unions de syndicats* « pour la défense de leurs intérêts *économiques*, industriels, commerciaux et agricoles.

Si la loi de 1884 avait abrogé les articles 291 et suivants à l'égard des syndicats professionnels, ils subsisteraient pour les associations ayant un objet politique.

1. Lettre au *Siècle*, 16 mars 1907.

Mais l'article 21 de la loi du 1^{er} juillet 1901 abroge les articles 291, 292, 293 et 294 du Code pénal. L'article 293 visait les provocations à des crimes et à des délits. Maintenant les provocations sont libres ; et c'est logique, puisque ce délit a disparu des lois de 1881 sur la Presse et les réunions publiques quand les provocations ne sont pas suivies d'effet (art. 23 de la loi du 29 juillet 1881).

La loi du 12 décembre 1893 a seulement rétabli le délit de provocation adressé à des militaires des armées de terre et de mer.

La loi du 28 juillet 1894 a pour objet d'atteindre la propagande anarchiste qui s'exerce en dehors des conditions de publicité exigées par l'article 23 de la loi du 29 juillet 1881. Mais il y a beaucoup de manières de faire de la propagande anarchiste.

Aucune disposition légale n'empêche la Confédération générale du Travail de former une fédération de tous les syndicats, et si tous les salariés faisaient partie des syndicats, si tous les syndicats étaient fédérés, si tous obéissaient au mot d'ordre du comité de la Confédération du Travail, il serait le maître de la moitié de la population active.

En attendant, il peut organiser tout à l'aise la grève générale ; car aucune disposition légale n'empêche la suspension des services publics.

Quand j'étais ministre des Travaux publics, j'avais préparé, en 1891, un projet de loi ayant pour but de régler la situation des employés et ouvriers des services publics à l'égard des syndicats et des grèves. J'étais sur

le point de le déposer quand le ministère fut renversé.

En 1894, M. Trarieux, alors garde des sceaux, présenta au Sénat et fit adopter un projet de loi interdisant la grève aux employés et ouvriers de certains services publics.

Actuellement, aucune loi n'empêche les employés des postes, des télégraphes, du gaz, de l'électricité, des chemins de fer, de se mettre en grève.

Si les ouvriers et employés dans un service, que le concessionnaire ne peut interrompre à sa volonté, ont le droit de suspendre le travail, l'exécution du contrat ne dépend pas de la volonté des parties, mais de la volonté d'un tiers.

J'entends l'objection : Refuser le droit de grève aux employés et ouvriers des services publics, n'est-ce pas porter atteinte à ce principe que ce qu'un individu a le droit de faire ou de ne pas faire plusieurs ont le droit de le faire ou de ne pas le faire ?

Mais il y a des actes qui ne peuvent être faits qu'en commun. L'attroupement sur la voie publique, le complot, ne peuvent résulter que de la collaboration de plusieurs personnes. L'acte concerté d'ouvriers et d'employés pour suspendre un service public est dans ce cas.

Les Américains n'admettent pas les grèves qui arrêtent certains services publics tels que les moyens de transport.

Dans le Maine, le New-Jersey, la Pensylvanie, le

Delaware, le Kansas, le Mississippi, il y a des lois contre les employés qui abandonneraient leur service.

M. V. Debs, le chef de la grève des ouvriers et employés de chemins de fer aux Etats-Unis de 1894, dit : — Ce ne sont pas les soldats qui ont mis fin à la grève ; ce sont les cours des Etats.

Dans le Royaume-Uni, la section IV du *Conspiracy and protection property act* de 1875 qui complète le *Trade unions act* de 1871, contient la disposition suivante :

Si des personnes employées dans une usine à gaz ou dans une compagnie d'eau rompent volontairement et méchamment leur contrat de service, sachant ou ayant des motifs raisonnables de croire que la conséquence probable de leur action, soit isolée, soit d'accord avec d'autres, sera de priver une ville ou une localité de gaz ou d'eau, elles seront passibles d'une amende de livres sterling 20 maximum (500 francs) et d'un emprisonnement de trois mois avec ou sans travail forcé.

La section V frappe de la même pénalité ceux dont la rupture de contrat de service pourrait avoir pour conséquence de mettre en danger la vie humaine ou de risquer la destruction partielle ou totale d'une propriété personnelle ou réelle.

Quand l'acte de 1875 a été rédigé, on ne prévoyait pas la lumière électrique. C'est pourquoi il ne vise que le gaz et l'eau ; mais l'intention du législateur est claire : il a voulu frapper la suspension malveillante concertée de services publics indispensables.

Le droit criminel est de droit étroit ; on ne peut

donc agir qu'en vertu des lois formelles. Si elles ne se trouvent pas dans nos Codes, les chefs de la Confédération du Travail montrent, par leurs pratiques et leurs projets, la nécessité de les y introduire.

Mais les chefs de la Confédération du travail s'abusent en croyant qu'ils peuvent déjà exciter à commettre et commettre impunément toutes sortes de délits et de crimes sans encourir de responsabilité.

M. Pataud, secrétaire général du Syndicat des travailleurs des usines électriques, dit : « S'il n'y a pas de droit de grève sans sabotage, nous le pratiquerons. »

Mais il oublie l'article 443 du Code pénal qui dit :

Quiconque, à l'aide d'une liqueur corrosive ou par tout autre moyen, aura volontairement détérioré des marchandises, matières ou instruments quelconques servant à la fabrication sera puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans.

Si le délit a été commis par un ouvrier de la fabrique ou un commis de la maison, l'emprisonnement sera de deux à cinq ans.

Les chefs de la confédération du travail comptent surtout sur la peur que les menaces et les attentats peuvent inspirer. M. G. Sorel en a exposé clairement la raison et a constaté les résultats acquis : la peur des ministres, la peur des préfets au moment des grèves violentes ont appris aux meneurs de grève « à intimider les préfets par des démonstrations » et à les amener à intervenir auprès des chefs d'industrie (1).

1. *Le Mouvement socialiste*, 15 janvier 1906, p. 2913.

II

Les interviews que *Le Matin* a publiées au lendemain de la grève des électriciens du 8 mars, contiennent certaines gasconnades ; mais les chefs de la *Confédération du Travail* y indiquent nettement le caractère du but qu'ils poursuivent : la grève n'est pas pour eux un acte économique, c'est un acte politique ayant pour but « la démolition de la société capitaliste ».

L'article 87 du Code pénal vise un attentat dont « le but est de détruire ou de changer le gouvernement ». Ceux qui préparent la grève générale, plus ambitieux, ajoutent : « et la société ».

Ils démontrent ainsi la nécessité d'apporter quelques modifications aux articles 91 et suivants du Code pénal, qui visent les crimes tendant à troubler l'Etat par la guerre civile, l'illégal emploi de la force armée, la dévastation et le pillage publics.

Pas un ministère ne restera passif si la Confédération du travail supprime certains services publics. Il aura recours à des moyens arbitraires, avec l'approbation de la grande majorité : et voilà le danger.

Les entreprises de grève générale renforcent, dans l'esprit des nombreux césariens latents qui existent toujours en France, la notion du « sauveur », de l'« homme à poigne », indispensable pour maintenir l'ordre.

Les mesures et les actes de la Confédération générale du Travail sont un facteur non pas du socialisme, mais du césarisme, par la réaction qu'ils provoquent.

CHAPITRE X

LES FORCES DU SOCIALISME ET DE L'INDIVIDUALISME

- I. — Conception de M. Jaurès. — « La souveraineté populaire »
— Spoliation « légale pacifique ». — Le droit du nombre.
- II. — Comptons. — Propriétaires fonciers. — Chefs d'établissement et salariés. — Répartition des fortunes. — Les intérêts socialistes ne représentent pas le nombre.

I

Dans son discours des 12 et 14 juin, M. Jaurès a exposé comment se ferait la transition entre la société actuelle et la société collectiviste. D'un côté il voit « quelques grands capitalistes possédant de vastes domaines, de vastes usines, des maisons à loyer » ; d'un autre côté, la foule des ouvriers et des locataires.

Il suppose que les non-possesseurs sont les plus nombreux ; donc ils représentent « la souveraineté populaire ». Ils sont le droit et la force, poursuit M. Jaurès ; et s'ils ne confisquent pas, au profit de la société, les biens de la minorité, ils font « banqueroute » ; et avec une sérénité admirable, qui ne paraît choquer personne, il

conclut : Cette expropriation constituera « une évolution régulière » et elle ne saurait constituer une « spoliation », puisqu'elle sera « légale. » Comme M. Jaurès considère que les spoliés livreront leurs propriétés sans plus de résistance qu'un malheureux tombé au milieu d'une bande d'apaches n'en apporte à donner sa bourse, il considère que l'opération sera « pacifique. »

Par conséquent, pour M. Jaurès, le droit est tout simplement une question de nombre ; et je reconnais que, dans tout pays soumis au suffrage universel et dont la constitution n'offre pas de barrières, le nombre ou l'illusion du nombre peut faire la loi, comme le caprice d'un autocrate ou d'un khalife, cette loi fût-elle une loi d'assassinat et de vol.

II

Il s'agit donc de compter les forces respectives de ceux qui sont incontestablement intéressés au maintien de la propriété privée et de la liberté des contrats et de ceux qui pourraient s'imaginer avoir intérêt au collectivisme.

En 1905, il y a en France :

Nombre de cotes	
Propriété bâtie	Propriété non bâtie
6.448.000	13.533.000

En 1883 on comptait, 8.434.000 propriétaires de propriétés non bâties.

Par 1000 habitants.....	234
Par 1000 feux.....	849
Par 1000 cotes.....	594

A côté des propriétaires directs, il y a les propriétaires indirects, la femme, les enfants : ce groupe constitue un feu ; et on voit que par 1000 feux, il y en a 849 propriétaires, soit près des neuf dixièmes. On peut donc dire que 85 personnes, en France, sont propriétaires, soit directement soit indirectement. On peut vérifier ce chiffre de diverses manières, on le retrouve toujours (1). On peut estimer que la moyenne de l'étendue des propriétés est de 6 hectares.

Parmi ces propriétaires ne sont pas compris les propriétaires de la propriété bâtie. Admettons que ce soient les mêmes, il y a toujours 8.434.000 propriétaires. Sur les 35 millions d'hectares de terres labourables, la petite propriété compte pour 35 o/o et représente la part la plus productive.

Certains de ces petits propriétaires peuvent écouter des socialistes qui leur promettent d'augmenter le prix de leurs denrées, de supprimer les impôts, et peut-être de leur donner à partager de grandes propriétés ; pas un ne consentirait à porter sa propriété sur l'autel du collectivisme.

Parmi ces 8 millions et demi de propriétaires fonciers, il y a sans doute des veuves, des femmes non

1. V. Yves Guyot, *La propriété*.